

Nouvelle certification CAPPEI : tout n'est pas réglé !

Lors du CSE du 26 janvier 2017, le ministère a présenté le *Nouveau certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée* (CAPPEI) qui remplacera le 2CASH pour les PLP.

Le SNUEP-FSU a rappelé l'importance de la formation initiale et continue pour l'ensemble des enseignant-es intervenant dans les SEGPA et EREA. Cette formation reste une condition nécessaire à la réussite des jeunes qui sont scolarisés dans ces structures et qui nécessitent un suivi et un accompagnement spécifique.

Le projet de décret et les arrêtés présentés lors de cette séance excluaient de fait les PLP affecté-es en SEGPA et en EREA du dispositif de formation amenant à cette nouvelle certification. Le SNUEP-FSU est intervenu en séance pour faire évoluer les textes afin de corriger cette inégalité manifeste de traitement et pour permettre aux PLP titulaires et contractuel-les en CDI l'accès à cette nouvelle formation amenant au CAPPEI.

En ce qui concerne les modalités de la formation, le SNUEP-FSU acte positivement l'augmentation du volume de formation qui passe à 300 heures pour la préparation à la certification.

L'intervention du SNUEP-FSU a permis de faire évoluer positivement le projet du ministère mais tout n'est pas encore réglé pour autant. Le SNUEP-FSU continue à demander que tou-tes les enseignant-es du 2nd degré qui valideront le CAPPEI puissent, de droit, avoir accès aux 100 heures dédiées aux modules d'initiative nationale – ces modules de formation complémentaires sont prévus l'année qui suit l'obtention.

Le SNUEP-FSU a proposé aussi un amendement demandant que l'ensemble des enseignant-es du 2nd degré, titulaires du 2CA-SH et exerçant leur fonction depuis au moins deux années dans les établissements scolaires accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, puissent se voir reconnaître l'équivalence totale avec le CAPPEI. Cet amendement ayant reçu un avis positif du CSE avec 53 voix pour et 0 voix contre, le SNUEP-FSU demande à la ministre de modifier le décret pour corriger cette iniquité flagrante entre le 2nd degré et le 1^{er} degré

Présidentielle 2017 : le projet de François Fillon vise à liquider l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

❶ **Atteindre un million d'apprentis (En 2016, on comptait environ 400 000 jeunes en contrat d'apprentissage et 666 000 élèves en lycée professionnel).**

"C'est en développant massivement l'alternance que la France réduira le chômage, notamment des jeunes", affirme François Fillon, candidat dans un document publié le 20 janvier 2017. Il souhaite atteindre **un million de jeunes en apprentissage**. Selon lui, "l'alternance stagne, alors que c'est elle qui garantit l'employabilité, du secondaire jusqu'à l'enseignement supérieur, quelle que soit la filière suivie."

❷ Régionalisation des Lycées professionnels

François Fillon veut faire de l'apprentissage "la voie de droit commun" pour obtenir un bac professionnel en augmentant le nombre de sections d'apprentissage dans les lycées professionnels. En plus, ces derniers seraient mis "sous l'autorité des régions et des branches". "Si l'apprentissage fait pâle figure en France, c'est avant tout parce qu'il a été construit par l'Éducation nationale et non par le monde professionnel",

❸ Et comme d'habitude, plus de moyens publics !!

Et pour encourager l'embauche des apprentis, les entreprises pourraient bénéficier d'une **exonération totale des charges patronales**. Le droit du travail applicable aux apprentis serait aligné sur celui des autres salariés. Puis il propose de "réorienter les crédits des emplois aidés vers l'apprentissage".

Le MEDEF avance ses pions

La présidente de la commission "Education, Formation et Insertion" du MEDEF a présenté le 24 janvier 2017, aux journalistes spécialisés les propositions pour l'éducation de l'organisation patronale. Nous nous limitons à quelques propositions qui nous concernant directement :

❶ Elle a déclaré qu'il faut donner "aux enseignants et aux chefs d'établissement" une "force de confiance". Leur autonomie, la possibilité de recruter sur profil et "de construire leur budget", doit leur permettre de prendre des initiatives et d'innover.

❷ Fusion des lycées professionnels et des CFA : elle est extrêmement prudente car ils n'ont pas la même histoire. Elle souligne les dynamiques qui existent déjà avec les "campus des métiers et des qualifications" et ajoute : "laissons les expériences se faire." Elle l'est également lorsqu'il s'agit de confier aux Régions la totalité de la formation professionnelle.

❸ Les diplômes professionnels, dont le processus de création ou d'adaptation est trop long d'après elle : sept ans s'écoulent entre son lancement et l'arrivée sur le marché du travail des premiers diplômés. Elle propose de substituer à une logique "a priori", on vérifie que toutes les conditions sont remplies avant de créer un cursus, une logique "a posteriori" d'évaluation. En revanche, il faudrait "supprimer les inscriptions de droit" au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et "mettre en avant les qualités intrinsèques de chaque diplôme.

Remarque : à travers ces déclarations, le MEDEF avance ses idées pour peser dans le débat actuel. Les propos sont plus modérés que le discours de François Fillon. Mais la réalité c'est autre chose car l'organisation patronale avance ses pions dans tous les domaines de l'éducation et la formation professionnelle.

Préparation des congrès académique et national

27 au 31 mars 2017

6^e Congrès national
Bourges 2017



**VALORISER
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
UNE EXIGENCE SOCIALE**

Dans le cadre de la préparation du Congrès national, le SNUEP de l'académie de Bordeaux a organisé avec succès une série de rencontres d'échange et de formation. Ainsi le Congrès académique se tiendra le jeudi 9 février au LP DE LANGON pour se prononcer sur les différents textes et élire les délégués au congrès national et le conseil syndical académique.

Lors de ces différentes rencontres un hommage a été rendu à notre camarade Vincent DESTRIAN et une minute de silence a été observée. A l'EREA de Trélissac, les participants au stage ASH ont décidé de continuer le travail dont Vincent était un acteur principal.



Le 17 janvier 2017 au LP de Morlaas



Le 24 janvier 2017 au LP Wlérick

Plusieurs sujets et thèmes ont été discutés et analysés lors de ces différentes rencontres : PPCR, DGH, l'ASH, la rénovation de la VP, les conditions de travail, le financement de l'apprentissage et de son évolution dans le temps en relation avec les grandes décisions politiques,

En plus des collègues de l'académie de Bordeaux, la parole a été donnée à José MARCO secrétaire départemental de la FSU 64, Alain Leurion membre du CREFOP et Yves Lesavourey membre du SNUEP de l'académie de Toulouse.



Le 1^{er} février 2017 à l'EREA de Trélissac

La formation des enseignants de la voie professionnelle

La plupart des rapports sur la formation des enseignants ont pour point commun qu'ils éludent bien souvent la question spécifique de la formation des PLP ou ne l'abordent qu'en quelques lignes.

La crise de recrutement frappe particulièrement les PLP. L'an dernier, sur 3167 postes ouverts aux différents concours de la voie professionnelle, près d'un poste sur 4 (842) n'a pas été pourvu. Ce phénomène touche particulièrement les disciplines professionnelles mais pas exclusivement : au CAPLP externe de Biotechnologies option santé environnement, près de la moitié des postes n'ont pas trouvé preneurs soit 118 postes. À l'examen réservé en Lettres-Histoire, ce sont deux tiers des postes qui sont restés vacants ... Lorsqu'on regarde les maquettes de formations de master MEEF, on s'aperçoit aussi que les PLP sont les parents pauvres : il existe peu de masters spécifiques PLP, le plus souvent ils ne concernent que les disciplines de l'enseignement général. Certaines ESPE affichent même des préparations aux CAPLP mais quand on regarde de plus près le descriptif des formations, on se rend compte qu'il s'agit en fait d'une préparation aux CAPET avec simplement mentionné la possibilité de passer le CAPLP.

Le SNUEP-FSU demande que la formation continue soit inscrite comme une priorité nationale de notre ministère dans le cadre des missions des ÉSPÉ. Une telle formation doit prendre en compte les spécificités de la voie professionnelle.

Le CESE juge essentielle la Fonction publique

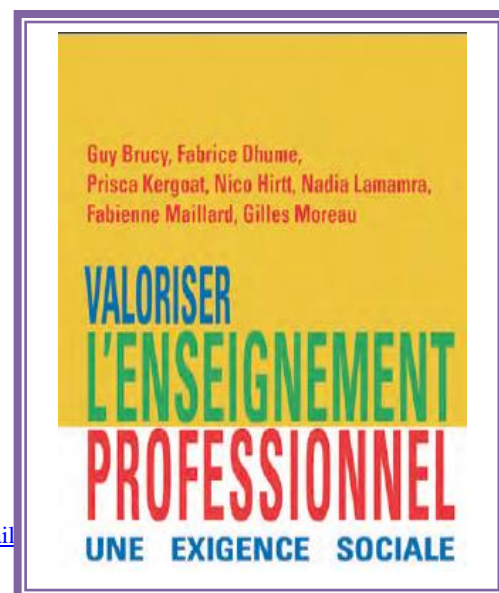
La FSU prend acte avec le plus grand intérêt de l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental voté le 24 janvier 2017 sur "l'évolution de la fonction publique et les principes qui la régissent".

Cet avis arrive à un moment où certains se complaisent dans le "fonctionnaire-bashing", accusant les fonctionnaires tantôt d'être budgétivores, tantôt d'être des privilégiés, ou bien leur reprochant un prétendu immobilisme. A un moment aussi où, en pleine campagne pour les présidentielles, d'aucuns s'interrogent sur le rôle, la place et le fonctionnement de la Fonction publique, l'avis réaffirme sans ambiguïté le lien entre le statut, les principes qui le régissent, et l'intérêt général. Il explique que si les fonctionnaires ont un statut et sont régis par des règles en partie dérogatoires au droit commun, c'est pour mieux répondre à des besoins fondamentaux de la société. [Lire le communiqué de la FSU.](#)

Valoriser l'Enseignement professionnel, une exigence sociale

Nous avons le plaisir de vous annoncer la parution de notre livre « Valoriser l'enseignement professionnel : une exigence sociale ». Rédigé par des spécialistes de l'enseignement professionnel, l'ouvrage coordonné par le SNUEP-FSU à l'issue de son colloque pour les 30 ans du bac pro vient de paraître aux éditions Syllepse, dans la collection Comprendre et Agir en collaboration avec l'institut de recherches de la FSU. [Télécharger le bon de commande.](#)

[gmail](#)



Pour tuer le mammouth, il faut charger la mule !

A l'approche des élections présidentielles, quelques anciens responsables de l'éducation nationale retrouvent du « poil de la bête »...! C'est le cas de Bernard Toulemonde, ancien recteur et ancien directeur de l'enseignement scolaire en 1998 et de Jean-Michel Blanquer, lui aussi ancien directeur de l'enseignement scolaire de 2009 à 2012. Les voilà au premier rang d'une « croisade » de destruction massive de l'éducation nationale. Comme le dit Le Café pédagogique, « 2017, c'est l'heure de la revanche. »

Ce qui nous frappe particulièrement, c'est leur mépris à l'égard des enseignants du Public. Pour eux, le salut viendra du privé : « Le modèle c'est aussi ce que B. Toulemonde croit être l'enseignement privé. On retrouve chez lui la même fascination, et la même ignorance, pour le privé que chez un autre technocrate de l'Education nationale, JM Blanquer. La vision qu'il donne des établissements privés est bien éloignée de la réalité. C'est celle d'un monde idéal soumis à l'autorité bienveillante d'un maître incontesté portant le projet commun... » Et l'on en arrive à ce que l'on subodorait : ce qui les dérange profondément, ce sont les profs, leur autonomie pédagogique et leur syndicat : « La revanche de B Toulemonde c'est sans doute celle des cadres sur les enseignants et les syndicats, deux forces d'opposition insupportable à un encadrement toujours qualifié positivement. Avec l'autonomie des établissements, B. Toulemonde veut donner aux chefs d'établissement le pouvoir d'évaluer et recruter les enseignants. Il s'insurge contre les heures supplémentaires non faites (comprenez les HSA), les heures des professeurs d'EPS, les maîtres surnuméraires, les agrégés nommés en collège, la liberté pédagogique et les droits syndicaux comme l'heure d'information syndicale. Paradoxalement les enseignants sont perçus comme des ennemis de l'éducation nationale et non comme ses supports. L'ouvrage recommande de les faire travailler 35 heures par semaine, ce qui évidemment résout la question des effectifs et du budget. C'est la revanche des cadres sur des empêcheurs de décider en rond. »

De même pour JM. Blanquer : « Le premier principe c'est l'autorité. JM Blanquer veut cadrer les pratiques pédagogiques dans l'éducation nationale. Et pour que cela soit possible il souhaite renforcer les pouvoirs des chefs d'établissement et des directeurs d'école, qui deviendraient les supérieurs hiérarchiques des enseignants. Les enseignants seraient recrutés sur profil et évalués par les seuls chefs d'établissement, à l'image de ce qu'avait institué le décret Chatel en 2012 (annulé ensuite par V Peillon). Les inspecteurs disparaîtraient, fondus dans un corps unique avec les chefs d'établissement et vaguement associés comme "experts disciplinaires" au contrôle des enseignants. »

Tout est dit sur les volontés affichées : mettre à mal ces ennemis du libéralisme forcené que sont les enseignants ! Vous remarquerez au passage que rien n'est dit sur le mal être et la souffrance des enseignants au travail entraînant le burn out pour plus de 15 % d'entre-eux*. Pas un mot non plus sur le doublement en 7 ans du nombre de titulaires démissionnaires (premier et second degré) : 638 en 2009-2010, 1180 en 2015-2016.

Oui, pour tuer le mammouth, il faut charger la mule. Comme d'hab, tous ceux qui ont fui l'enseignement ou ont refusé d'y entrer restent de grands donneurs de leçons de morale afin de servir leurs intérêts et ceux des appareils politiques qu'ils défendent. Ras-le-bol ! Mais où est l'élève ?

* Pour info, il y a 84 médecins du travail dans l'EN pour 850000 enseignants... !!!

Les commentaires entre « » sont extraits du Café pédagogique. Le livre de B.Toulemonde : « Et si on tuait le mammouth ? » ; celui de JM.Blanquer : « L'école de demain »

Christian Sauce